



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 19 avril 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, président
Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémy Ernould	Marie-Josée Savard
Jean-François Gosselin	Dominique Tanguay
Geneviève Hamelin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Stevens Mélançon	Émilie Villeneuve
Michelle Morin-Doyle	Patrick Voyer

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020 et le décret du gouvernement numéro 102-2021 en date du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2021-0342 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0343 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 avril 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 avril 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 7 avril 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 7 avril 2021 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats pour le mois de janvier 2021, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) (référence AP2021-103);
- Dépôt des listes de contrats pour le mois de février 2021, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) (référence AP2021-229);

- Dépôt, par madame Sabine Cheneviere et monsieur Éric Lavertu, d'une pétition de 623 signataires, relative à la préservation du secteur de Cap-Rouge des projets immobiliers démesurés;
- Dépôt du Rapport financier 2020 de la *Communauté métropolitaine de Québec*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 6 avril 2021, relative au *Paiement des dépenses relatives à des honoraires professionnels – Conception, plans et devis – Réparation de la structure ferroviaire du pont d'étagement enjambant la 4^e Avenue avec le Canadien National (Dossier 75241)*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Patrick Voyer, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville du 6 avril 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du recueil des Conditions de travail des chefs pompiers du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec 2019-2023*;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 6 avril 2021, relative à la différence de coûts pour la réalisation du *Centre de biométhanisation*;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 6 avril 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente d'avant-projet en moyenne tension entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, pour la fourniture d'une nouvelle installation électrique à la station de traitement des eaux usées-Est*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville du 6 avril 2021, relative à l'*Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022*;
- Dépôt, par madame la conseillère Émilie Villeneuve, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville du 6 avril 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification d'une entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec pour le versement d'une subvention pour le financement de projets d'habitation*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steve Verret, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville du 6 avril 2021, relative à l'*Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 35 minutes.

À la demande du président, conformément à l'article 56 du *Règlement sur la régie interne et la procédure du conseil de ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité de prolonger de 10 minutes la première période de questions, pour épuiser les questions reçues.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Raymond Dion dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec inclue dans le *Plan d'investissement quinquennal* (PIQ) de 2022, la construction au parc Chaumière d'une grande piscine avec des fonctionnalités telles que plongeon, glissade et grande plage, et de faire du parc Chaumière un parc de destination avec jeux d'eau, terrains de soccer, de tennis, etc.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2021-0344 **Hommage à monsieur Alix Renaud et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

Attendu que le 11 avril 2021, nous apprenions avec regret le décès de monsieur Alix Renaud, un grand du monde littéraire québécois;

Attendu que monsieur Alix Renaud était écrivain, terminologue, journaliste, poète, chanteur, raconteur, conférencier et bien plus encore;

Attendu que, originaire de Port-au-Prince à Haïti, monsieur Alix Renaud animait et dirigeait aussi la programmation du *Cercle Gabriel García-Márquez* depuis 13 ans, dont les rencontres ont pour objectif de nourrir les échanges interculturels et de créer des liens entre la littérature latino-américaine et la littérature québécoise;

Attendu qu'après avoir fréquenté le *Collège Georges Marc*, puis le *Collège Clovis Bonhomme* et le *Conservatoire national d'art dramatique de Port-au-Prince*, monsieur Alix Renaud est arrivé au Québec en 1968 et a poursuivi ses études de second cycle à l'*Université Laval*, d'abord en lettres et linguistique puis en terminologie;

Attendu qu'au fil de sa carrière prolifique, monsieur Alix Renaud a signé nombre d'ouvrages de fiction, de poésie, de linguistique et de terminologie créoles, a longtemps été critique gastronomique à l'hebdomadaire *Voir Québec* et a enseigné à diverses institutions le créole, l'expression orale, la phonétique, la diction poétique, la grammaire et la rédaction du français, pour ne nommer que quelques-unes de ses nombreuses réalisations;

Attendu que monsieur Alix Renaud a reçu en 2007 le prix *Charles-Biddle* en reconnaissance de son apport culturel exceptionnel à la société québécoise, et s'est également vu décerner le prestigieux *Prix de L'Institut Canadien de Québec*, soulignant son engagement et sa contribution au sein du milieu littéraire pendant plus de 40 ans;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Alix Renaud et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0345 **Mention de la 47^e édition de la *Semaine de l'engagement bénévole*, ayant pour thème *Bénévolat, c'est chic!*, se déroulant du 18 au 24 avril 2021**

Attendu que la 47^e édition de *la Semaine de l'engagement bénévole*, ayant pour thème *Bénévolat, c'est chic!*, se déroule du 18 au 24 avril 2021;

Attendu que le bénévolat procure des bienfaits non seulement aux personnes dans le besoin, mais également à ceux et celles qui donnent de leur temps pour la communauté;

Attendu qu'à cet effet, il est essentiel de souligner l'apport majeur qu'apportent les retraités en termes d'actions bénévoles;

Attendu que l'importance de l'action bénévole a pris tout son sens avec la pandémie, qui affecte nos vies et qui a entraîné des enjeux de main-d'œuvre bénévole pour plusieurs organismes au cours des derniers mois, dans un contexte de besoins grandissants;

Attendu que des milliers de citoyens, incluant une part importante d'aînés, ont choisi de s'engager afin de venir en aide aux autres durant cette période particulièrement difficile;

Attendu que cette année, même si les circonstances ne permettent pas la tenue des activités habituelles de reconnaissance des bénévoles, nous souhaitons réitérer que leur contribution au bien-être de la communauté est essentielle et grandement appréciée;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent le travail des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie jour après jour pour aider tous ceux et celles qui ont besoin de soutien additionnel, et invitent tous les citoyens et citoyennes qui le souhaitent à s'engager auprès des organismes communautaires de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0346 **Félicitations à monsieur Érick Rivard pour avoir remporté le prix *Engagement social* remis par l'*Ordre des architectes du Québec*, lors du *Gala virtuel des prix et distinctions 2021*, qui s'est tenu le 1^{er} avril 2021, et remerciements pour son engagement social et son implication dans sa communauté**

Attendu que l'*Ordre des architectes du Québec* a tout récemment remis le prix *Engagement social* à monsieur Érick Rivard;

Attendu que cet architecte urbain limoulois, du *Groupe A/Annexe U*, est un précurseur du mouvement des places publiques éphémères au Québec par de nombreux projets réalisés bénévolement dans l'espace public, tels

que *Limoilou dans la rue, Espace Parvis* et la première édition de la *Place Limouloise* (alors *Plaza Limoilou*);

Attendu que monsieur Érick Rivard s'investit également auprès de la relève en étant chargé de cours à l'*Université Laval* depuis une quinzaine d'années;

Attendu que monsieur Érick Rivard a également siégé au *Conseil de quartier du Vieux-Limoilou*, notamment à titre de président;

Attendu que monsieur Érick Rivard a, de plus, été membre du *Comité consultatif sur la mobilité durable* et membre du conseil d'administration de la *Commission de la capitale nationale du Québec*;

Attendu que, jusqu'à tout récemment, monsieur Érick Rivard était membre de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*;

Attendu que monsieur Érick Rivard est aujourd'hui membre du conseil d'administration du *Théâtre jeunesse Les Gros Becs* à Québec, en plus de s'impliquer auprès des *Jardins de Métis* en Gaspésie;

Attendu que monsieur Érick Rivard est aussi l'initiateur du célèbre *Grand Bazar des ruelles*, devenu le *Grand Bazar du Vieux-Limoilou*, une des plus importantes manifestations citoyennes organisée pour la *Fête des voisins* au Québec;

Attendu que monsieur Érick Rivard a également été récipiendaire du *Prix Jeune diplômé* lors de la cérémonie *Les Remarquables*, présentée par l'*Université Laval* et la *Fondation de l'Université Laval* en 2009;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Érick Rivard pour son prix *Engagement social*, et plus globalement, pour son implication dans sa communauté.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0347 **Félicitations à monsieur Érick Rivard pour son prix lors du *Gala virtuel des prix et distinctions 2021 de l'Ordre des architectes du Québec*, qui s'est tenu le 1^{er} avril 2021, et remerciements pour son apport à la qualité de vie des citoyens de la ville de Québec**

Attendu que le prestigieux *Gala virtuel des prix et distinctions 2021 de l'Ordre des architectes du Québec* (OAQ) s'est tenu le 1^{er} avril 2021;

Attendu que l'architecte et urbaniste de Québec, monsieur Érick Rivard, s'est vu remettre la distinction *Engagement social*, prix attribué en collaboration avec *Architecture sans frontières Québec*, en récompense à un membre de l'OAQ pour sa sensibilité au bien-être de la collectivité ou pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration des milieux de vie;

Attendu que monsieur Érick Rivard est engagé depuis plusieurs années dans le quartier Limoilou, et est à l'origine de nombreuses initiatives et réalisations

qui font la personnalité et la renommée du quartier, par la mise en oeuvre de nombreux projets collectifs innovants qui ont connu de grands succès, tels que le *Grand Bazar des ruelles*, le banc public et son piano, et la *place Limouloise*;

Attendu que la vision de monsieur Érick Rivard pour l'architecture et l'aménagement urbain a alimenté plusieurs grands projets de la ville de Québec, à un tel point qu'ils ont souvent été reproduits dans d'autres quartiers sur l'ensemble du territoire de la ville, et parfois bien au-delà, comme dans le cas du concept des places publiques éphémères;

Attendu que l'engagement de monsieur Érick Rivard dans sa communauté va bien plus loin que sa pratique professionnelle, car il a non seulement siégé au *Conseil de quartier du Vieux-Limoilou*, mais également au *Comité consultatif sur la mobilité durable*, ainsi qu'au conseil d'administration de la *Commission de la capitale nationale du Québec*;

Attendu qu'au coeur de chacun de ses projets, monsieur Érick Rivard a su mettre à profit ses compétences professionnelles au service de sa grande implication citoyenne;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Érick Rivard pour sa prestigieuse distinction, et saluent son apport à la qualité de vie des citoyens de la ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0348 **Félicitations aux lauréats du *Gala virtuel des prix et distinctions 2021 de l'Ordre des architectes du Québec*, et hommage pour le talent, la créativité et le savoir-faire des firmes d'architecture de la ville de Québec**

Attendu que le *Gala virtuel des prix et distinctions 2021 de l'Ordre des architectes du Québec* (OAQ) s'est déroulé le 1^{er} avril 2021;

Attendu que le *Grand Prix d'excellence* et le *Prix du public* ont été décernés au projet de réfection de l'enveloppe du *Grand Théâtre de Québec*, réalisé par les firmes *Lemay et Atelier 21*;

Attendu que le *Grand Théâtre de Québec*, une oeuvre de l'architecte Victor Prus, a été inauguré en 1971 et que l'édifice nécessitait une intervention majeure afin de préserver son enveloppe extérieure, sur laquelle on observe la grande murale de l'artiste sculpteur Jordi Bonet;

Attendu que, en choisissant de couvrir l'enveloppe de béton préfabriqué du bâtiment ainsi que la murale qui y est imbriquée, d'une autre enveloppe constituée de 900 plaques de verre suspendues, les architectes ont réussi non seulement à moderniser le bâtiment, mais également à assurer la pérennité de sa valeur patrimoniale;

Attendu que d'autres projets de la région se sont démarqués à l'occasion de la remise des 11 *Prix d'excellence* de l'*Ordre des architectes du Québec*, incluant le pavillon d'accueil de la base de plein air de Sainte-Foy, conçu par la firme *Patriache* pour la ville de Québec, qui l'a emporté dans la catégorie *Bâtiments institutionnels publics*;

Attendu que, par la même occasion, l'architecte Érick Rivard a reçu le prix *Engagement social* pour son travail dans sa communauté;

Attendu que le prix *Relève en architecture* a été remis à l'architecte de Québec, monsieur Étienne Bernier, pour l'excellence de sa pratique professionnelle;

Attendu que ces distinctions témoignent de l'abondance du talent des architectes d'ici;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les lauréats du *Gala virtuel des prix et distinctions 2021* de l'*Ordre des architectes du Québec*, et saluent le talent, la créativité et le savoir-faire des firmes d'architecture de la ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0349 Hommage à monsieur Michel Louvain et sincères condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que le 14 avril 2021, nous apprenions avec regret le décès de l'artiste québécois Michel Louvain, chanteur de charme et véritable icône de la musique;

Attendu que monsieur Michel Louvain est né le 12 juillet 1937 à Thetford Mines et qu'il a débuté sa carrière dans les salles paroissiales et les auberges de la région;

Attendu que monsieur Michel Louvain a performé dans différentes salles et cabarets de Québec, tels que le *Cinéma Laurier*, le *Palais Montcalm*, *La page blanche*, *Chez Gérard*, *La porte Saint-Jean* et le *Bal Tabarin* où il fait salle comble soir après soir, étant rapidement devenu un favori du public;

Attendu que c'est à Québec, du jour au lendemain, que sa carrière a pris son envol à la suite de sa prestation remarquable au *Gala des splendeurs* qui s'est tenu au *Colisée de Québec* en 1958, où il a chanté *Buenas noches mi amor*, qui allait devenir le premier d'une série de grands succès du jeune artiste;

Attendu qu'en plus de 60 ans de carrière, monsieur Michel Louvain a enregistré une quarantaine d'albums, dont plusieurs sont devenus *Disques d'Or*, et qu'un grand nombre de ses chansons se sont classées numéros 1 au palmarès;

Attendu que monsieur Michel Louvain s'investissait continuellement auprès de diverses associations caritatives, devenant entre autres président en 1983 de la campagne de financement de l'*Association de la dystrophie musculaire*, en plus de s'engager en 2004 comme porte-parole francophone de l'organisme pancanadien *Aide aux aînés*;

Attendu qu'au fil de sa carrière, sans compter les innombrables prix remportés lors de divers galas artistiques, monsieur Michel Louvain a reçu plusieurs importantes distinctions, telles que la *Médaille du Gouverneur du Canada* pour son dévouement aux causes humanitaires, la *Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale*, ainsi que la reconnaissance de l'*Ordre national du Québec* et de l'*Ordre du Canada*;

Attendu que sa musique et sa personnalité auront touché les coeurs et les âmes de bien des gens;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Michel Louvain, et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0350 **Félicitations aux lauréats du concours des *Mérites d'architecture 2021* de la ville de Québec, et remerciements à tous ceux et celles qui contribuent de près ou de loin à embellir et à développer la ville**

Attendu que les lauréats du concours des *Mérites d'architecture 2021* de la ville de Québec ont été dévoilés le 18 février 2021 lors d'un gala virtuel;

Attendu que le prix *Construction neuve – moyenne et haute densité* a été décerné au projet de logements abordables *Un Toit Vert*, situé dans l'écoquartier D'Estimauville et réalisé dans le cadre du programme *Accès Logis* de la *Société d'habitation du Québec*, et dont le jury salue notamment les certifications *Novoclimat* et *LEED Platine*, ainsi que son optimisation de l'apport d'éclairage naturel et sa cour intérieure végétalisée et multifonctionnelle;

Attendu que le prix *Construction neuve* a été attribué au *Strøm spa nordique*, situé sur le boulevard Champlain, dont le jury apprécie la matérialité des bâtiments qui rappelle l'histoire du lieu, l'intégration au paysage naturel limitrophe et la qualité architecturale de ses installations au design moderne et épuré;

Attendu que, dans la catégorie *Édifice public et institutionnel*, on compte parmi les lauréats le pavillon d'accueil de la base de plein air de Sainte-Foy, dont le jury souligne la mise en valeur des matériaux et des gabarits qui s'intègrent parfaitement à l'espace naturel environnant, ainsi que *Le Grand Marché de Québec* et *Le Diamant*, dont le jury apprécie la coordination du souci de préservation du patrimoine architectural et la volonté d'innovation;

Attendu que le théâtre *Le Diamant* a pour sa part reçu le *Prix du public*, en plus d'être le lauréat du *Prix d'excellence* de l'*Ordre des architectes du Québec* dans la catégorie *Bâtiments culturel*, deux reconnaissances additionnelles qui témoignent de la qualité de sa réalisation et de sa conception;

Attendu que le *Prix spécial du jury* a été remis à la *Place des Canotiers*, apprécié entre autres pour sa convivialité et sa valorisation de l'espace riverain;

Attendu que le prix *Patrimoine dans un site patrimonial* a été attribué au *Monastère des Ursulines de Québec*, dont les travaux importants de restauration ont contribué à maintenir l'intégrité architecturale de cet immeuble, classé patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications en 2011;

Attendu que plusieurs autres distinctions ont été remises dans le cadre du concours, et que leur ensemble représente une grande source de fierté pour les citoyens de la ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les lauréats du concours des *Mérites d'architecture 2021* de la ville de Québec, et remercient tous ceux et celles qui contribuent de près ou de loin à embellir et à développer notre ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2021-0351 **Renouvellement de l'entente entre la Ville de Québec et *Société du domaine Maizerets inc.*, relative à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 – Arrondissement de La Cité–Limoilou (Dossier 75404) - AP2021-248 (CT-2526527) — (Ra-2265)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de renouveler l'entente entre la Ville de Québec et *Société du domaine Maizerets inc.*, relative à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs, pour la

période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, pour une somme estimée à 128 116,98 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0352 Cession des droits à la *Société d'Habitation du Québec* pour six immeubles, afin de régulariser les titres de propriété de certaines habitations à loyers modiques – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-348 (Ra-2265)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville des immeubles désignés comme étant les lots 1 477 909, 1 478 875, 1 212 733 et 1 213 146, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, la cession à la *Société d'Habitation du Québec*, avec garantie du droit de propriété mais sans garantie de qualité, l'immeuble désigné comme étant le lot 1 477 909 du même cadastre, pour une somme de 7 000 \$ déjà payée, dont quittance totale et finale, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat de cession des droits joint au sommaire décisionnel;
- 3° conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, la cession à la *Société d'Habitation du Québec*, avec garantie du droit de propriété mais sans garantie de qualité, l'immeuble désigné comme étant le lot 1 478 875 du même cadastre, pour une somme de 20 000 \$ déjà payée, dont quittance totale et finale, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat de cession des droits joint audit sommaire;
- 4° conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, la cession à la *Société d'Habitation du Québec*, avec garantie du droit de propriété mais sans garantie de qualité, l'immeuble désigné comme étant composé des lots 1 212 733 et 1 213 146 du même cadastre, pour une somme de 5 500 \$ déjà payée, dont quittance totale et finale, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même contrat de cession joint à ce même sommaire, notamment l'engagement de faire les démarches appropriées, si nécessaire, afin que l'immeuble bénéficie d'une servitude d'ancrage, comme mentionné aux articles 5.8 et 6.2.1 dudit contrat de cession des droits;
- 5° la cession à la *Société d'Habitation du Québec*, avec garantie du droit de propriété mais sans garantie de qualité, l'immeuble désigné comme étant le lot 1 571 611 du même cadastre, pour une somme de 81 000 \$ déjà payée, dont quittance totale et finale, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même contrat de cession des droits joint à ce même sommaire, notamment l'engagement de faire les démarches appropriées, si nécessaire, afin que l'immeuble bénéficie d'une servitude d'ancrage, comme mentionné aux articles 5.8 et 6.2.1 dudit contrat de cession des droits;

- 6° la cession à la *Société d'Habitation du Québec*, avec garantie du droit de propriété mais sans garantie de qualité, l'immeuble désigné comme étant le lot 5 341 602 du même cadastre, pour une somme de 13 370 \$, plus les taxes si applicables, conformément à la résolution CM-92-1879 du 14 décembre 1992, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même contrat de cession des droits joint à ce même sommaire;
- 7° la cession à la *Société d'Habitation du Québec*, avec garantie du droit de propriété mais sans garantie de qualité, l'immeuble désigné comme étant le lot 5 342 598 du même cadastre, pour une somme de 25 590 \$, plus les taxes si applicables, conformément à la résolution CM-92-1878 du 14 décembre 1992, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même contrat de cession des droits joint à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0353 **Nomination de madame Marie-Andrée Bougie (ID. 184232) au poste d'assistante-greffière d'arrondissement, classe 2, à la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles - RH2021-248 (Ra-2265)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de nommer madame Marie-Andrée Bougie (ID. 184232), en qualité d'employée régulière, à l'emploi d'assistante-greffière d'arrondissement (P589), classe 2 (poste no 34285), à la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0354 **Modification d'un nom de parc – District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - CU2021-030 (Ra-2266)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'autoriser la tenue d'une consultation publique, suivant la proposition de la famille de monsieur Robert Légaré et de *Loisirs et Sports Neufchâtel*, pour modifier le nom du *parc Saint-André*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0355 **Autorisation du paiement des dépenses relatives à l'entente de partage des revenus et des dépenses pour l'aménagement de la *Place des Canotiers* et à la construction d'un parc de stationnement étagé sur le site de l'ancien parc de stationnement Dalhousie avec la *Société québécoise des infrastructures* (Dossier 75396) - **AP2021-240** (CT-2530295) — (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser le paiement des dépenses relatives à l'entente de partage des revenus et des dépenses pour l'aménagement de la *Place des Canotiers* et à la construction d'un parc de stationnement étagé sur le site de l'ancien parc de stationnement Dalhousie avec la *Société québécoise des infrastructures*, pour une somme de 102 821,06 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0356 **Entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au contrat du réseau *Zap Québec* (Dossier 75456) - **AP2021-276** (CT-2532406) — (Ra-2267)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au contrat du réseau *Zap Québec*, pour une somme estimée à 288 765 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, conformément aux prix unitaires et selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0357 **Approbation de la nouvelle grille de prix de vente des immeubles industriels municipaux - **DE2021-425** (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver la nouvelle grille de prix de vente des immeubles industriels municipaux, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0358 **Abrogation des résolutions CV-2020-0432 et CV-2020-0736 – Acquisition, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, d'un immeuble sis au 1851, avenue Yves-Montreuil, connu et désigné comme étant le lot 1 217 533 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2021-433 (Abroge CV-2020-0432, CV-2020-0736) (CT-2482268) — (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2020-0432 du 1^{er} juin 2020;
- 2° d'abroger la résolution CV-2020-0736 du 21 septembre 2020;
- 3° d'acquérir, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, de l'entreprise *Abbe Québec inc.*, un immeuble sis au 1851, avenue Yves-Montreuil, connu et désigné comme étant le lot 1 217 533 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 254,2 mètres carrés, pour la somme de 400 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 4° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0359 **Convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblés existants entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, relative aux travaux de réfection des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine – Arrondissement de La Cité-Limoilou - IN2021-008 (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblés existants (no EE19MY22198080) entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative aux travaux de réfection des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine – Arrondissement de La Cité-Limoilou, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Service de l'ingénierie à signer cette même convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0360 Adoption du *Programme de contribution pour l'aménagement des parcs-écoles* - **LS2021-030** (Ra-2267)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Programme de contribution pour l'aménagement des parcs-écoles* joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0361 Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière, dans le cadre du second appel de projets du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques*, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - **PA2021-009** (Ra-2267)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la signature et le dépôt par la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), de demandes d'aide financière, dans le cadre du second appel de projets du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège à 19 h 50 pour exercer son droit de parole et monsieur le vice-président Yvon Bussières le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

CV-2021-0362 Prolongement de la rue des Cariatides vers le nord à partir de la rue de Capri – District électoral de Val-Bélair – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - **PA2021-048** (CT-2532840) — (Ra-2267)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9078-0859 Québec inc., comprenant le prolongement de la rue des Cariatides sur une longueur approximative de 238 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et 9078-0859 Québec inc. joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser 9078-0859 Québec inc. à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9078-0859 Québec inc. à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9078-0859 Québec inc., relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 17 120 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 19 h 52.

CV-2021-0363 **Mise à niveau de la rue de Capri entre les rues du Castor et Chagall – District électoral de Val-Bélair – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2021-049 (CT-2532827) — (Ra-2267)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9078-0859 Québec inc., comprenant la mise à niveau de la rue de Capri entre les rues du Castor et Chagall, sur une longueur approximative de 127 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement

conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et 9078-0859 Québec inc. joints au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser 9078-0859 Québec inc. à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9078-0859 Québec inc. à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9078-0859 Québec inc., relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 475 000 \$, excluant les taxes, pour des travaux de mise à niveau et aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussièrès le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 56.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires AP2021-244 à AP2021-267 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 21 avril 2021.

CV-2021-0364 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux de climatisation, de réfrigération et de chauffage - Bâtiments d'ExpoCité (Appel d'offres public 75005) - AP2021-244 (Ra-2265)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les Services Frimas inc.*, du contrat pour des travaux de climatisation, de réfrigération et de chauffage - Bâtiments d'ExpoCité, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023, pour une somme estimée à 582 100 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75005 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0365 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le transport des digestats déshydratés (Appel d'offres public 74910) - AP2021-263 (CT-2530682) — (Ra-2265)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Transport Serro inc.*, du contrat pour le transport des digestats déshydratés, du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2026, pour une somme estimée à 7 545 594 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74910 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 février 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2026 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0366 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à Vidéotron ltée, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73124) - AP2021-264 (CT-2531466) — (Ra-2265)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° du paiement, à *Vidéotron ltée*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses

installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 407 818,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0367 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement au Receveur général du Canada (*Innovation, Sciences et Développement économique Canada*), pour les licences de radiocommunication (Dossier 49011) - AP2021-267 (CT-2529373) — (Ra-2265)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement pour les licences de radiocommunication, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, au *Receveur général du Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)*, pour une somme de 190 094,68 \$ (taxes non applicables), selon les factures jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0368 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Viridis Terra International inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme technologique TreesOfLives* - DE2021-345 (CT-DE2021-345) — (Ra-2266)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme technologique TreesOfLives*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Viridis Terra International inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0369 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour le déploiement et le maintien du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan commerce 2020-2022* - **DE2021-347** (CT-DE2021-247) — (Ra-2266)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 200 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour le déploiement et le maintien du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan commerce 2020-2022*.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 20 h 18.

CV-2021-0370 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement des installations de Bell Canada (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 53069) - AP2021-130 (CT-2529363) — (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Bell Canada*, d'une dépense supplémentaire relative aux services professionnels requis pour le déplacement de ses installations (phase conception préliminaire) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 185 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0371 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la prise de photographies aériennes obliques ou verticales ou maillage texturé 3D et production de l'orthoimage (Année 2021) (PPD200904) (Appel d'offres public 75034) - AP2021-219 (CT-2531518, CT-2532086) — (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *XEOS Imagerie inc.*, du contrat pour la prise de photographies aériennes obliques ou verticales ou maillage texturé 3D et production de l'orthoimage (Année 2021) (PPD200904) - Option B, pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, pour une somme de 180 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables),

conformément à la demande publique de soumissions 75034 et à sa soumission du 8 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0372 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73180) - AP2021-241 (CT-2526710) — (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 1 313 186 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0373 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments des lots 1 à 16 et 18 à 22 et annulation du lot 17 (Appel d'offres public 74584) - AP2021-270 (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adjudication des contrats, aux firmes suivantes, pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 74584 et selon les prix soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Conciergerie SPEICO inc.*, pour une somme de 181 553,68 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 22 mars 2021;
- Lot 2 : *Conciergerie SPEICO inc.*, pour une somme de 174 172,28 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 22 mars 2021;
- Lot 3 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour une somme de 135 676,71 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 mars 2021;
- Lot 4 : *Réno-Voc inc.*, pour une somme de 174 212 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mars 2021;
- Lot 7 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour une somme de 96 207,24 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 mars 2021;
- Lot 8 : *Service Sanitaire Frontenac ltée*, pour une somme de 179 082 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 mars 2021;
- Lot 9 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour une somme de 173 155,04 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 février 2021;
- Lot 10 : *Les entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc.*, pour une somme de 149 988 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 19 mars 2021;
- Lot 12 : *Les entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc.*, pour une somme de 97 960 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 19 mars 2021;
- Lot 13 : *Service Sanitaire Frontenac ltée*, pour une somme de 168 328 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mars 2021;
- Lot 14 : *GRH Entretien inc.*, pour une somme de 143 828 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mars 2021;
- Lot 15 : *Les entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc.*, pour une somme de 383 772 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 19 mars 2021;
- Lot 16 : *Conciergerie SPEICO inc.*, pour une somme de 132 042,24 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 22 mars 2021;
- Lot 18 : *GRH Entretien inc.*, pour une somme de 292 762 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mars 2021;
- Lot 19 : *GRH Entretien inc.* pour une somme de 227 909 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mars 2021;

- Lot 20 : *GRH Entretien inc.*, pour une somme de 330 264 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mars 2021;
- Lot 21 : *Opus Coop, Coopérative de solidarité*, pour une somme de 141 326,36 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 22 mars 2021;
- Lot 22 : *Chap Alliance inc.*, pour une somme de 473 428 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 mars 2021.

2° l'annulation du lot 17 de l'appel d'offres 74584 relatif au contrat de travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments et le rejet, à toutes fins que de droit, des soumissions reçues pour ce lot.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0374 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux d'entrepreneur spécialisé en ventilation sur différents bâtiments (Appel d'offres public 75106) - AP2021-291 (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *W. Brindamour inc.*, du contrat pour des travaux d'entrepreneur spécialisé en ventilation sur différents bâtiments, du 17 mai 2021 au 16 mai 2023, pour une somme estimée à 444 320 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75106 et aux prix unitaires de sa soumission du 23 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0375 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt d'une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2 (2020–2025) - PA2021-043 (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière à la *Communauté métropolitaine de Québec* dans le cadre du *Programme d'aide financière*, pour la réalisation et la mise en valeur de la *Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 (2020-2025)*;

- 2° l'engagement de payer sa part des coûts admissibles du projet;
- 3° l'autorisation à la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement d'agir au nom de la Ville de Québec dans le cadre de ladite demande d'aide financière.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0376 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec le 24 octobre 2019 relative à la mise en valeur du site archéologique Cartier-Roberval - PA2021-057 (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec* le 24 octobre 2019, relative à la mise en valeur du site archéologique *Cartier-Roberval*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnés audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0377 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le nettoyage journalier de certaines rues - Secteur des carrières - Arrondissement des Rivières (Appel d'offres public 75140) - AP2021-257 (CT-2532463) — (Ra-2268)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les Entreprises Trema inc.*, du contrat pour le nettoyage journalier de certaines rues - Secteur des carrières - Arrondissement des Rivières, de la date d'adjudication au 28 octobre 2022, pour une somme de 202 230 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75140 et à sa soumission du 11 mars 2021, conditionnellement à l'appropriation des sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* (VC2021-004).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0378 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Lanterne Digitale S.M. inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Vitrine technologique du Ebooth3D Digital* - **DE2021-412** (CT-DE2021-412) — (Ra-2268)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Vitrine technologique du Ebooth3D Digital*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Lanterne Digitale S.M. inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0379 **Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, pour des travaux de compétence de proximité - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, pour des travaux de compétence d'agglomération - **VC2021-004** (CT-VC2021-004) — (Ra-2268)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à un projet terminé de compétence de proximité admissible au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* présentées à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier un montant de 27 610 \$, à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, afin de réaliser les travaux de nettoyages supplémentaires dans les rues avoisinantes du secteur des carrières Louis–XIV et Pierre–Bertrand de compétence de proximité.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération:

- 1° l'autorisation de la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à un projet terminé de compétence d'agglomération admissible au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* présentées à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;

2° l'appropriation d'un montant de 184 707 \$, à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, afin de réaliser les travaux de nettoyage supplémentaires dans les rues avoisinantes du secteur des carrières Louis–XIV et Pierre–Bertrand de compétence d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0380 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie-Pierre Raymond (ID. 037857) à titre de directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - RH2021-301 (CT-RH2021-301) — (Ra-2268)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie-Pierre Raymond (ID. 037857), pour agir à titre de directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles (poste no 43001), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0381 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'addenda au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Patrick Bastien (ID. 086167), directeur des arrondissements des Rivières et de La Haute–Saint-Charles - RH2021-308 (CT-RH2021-308) — (Ra-2268)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'addenda au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Patrick Bastien (ID. 086167), directeur des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles (D081) (poste no 30932), afin de modifier sa rémunération, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2021-0382 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs, R.V.Q. 2931, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-054 (Ra-2267)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs, R.V.Q. 2931*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0383 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs, R.V.Q. 2931 - PA2021-054 (Ra-2267)***

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur*

le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs.

Ainsi, ce programme est modifié afin que le nombre maximal de logements par bâtiment isolé passe de 18 à 20 logements dans l'aire M_FB_2. Cette aire d'affectation détaillée correspond à une partie du territoire approximativement située de part et d'autre de l'avenue du Chanoine-Morel, entre les rues de Bergerville et Sheppard. Par ailleurs, une nouvelle aire d'affectation détaillée est créée pour une partie du territoire approximativement située de part et d'autre du chemin Saint-Louis, à l'ouest de l'avenue Maguire et de la côte de Sillery, formée principalement des lots numéros 2 074 904, 3 140 536 et 3 140 537 du cadastre du Québec. Cette nouvelle aire d'affectation détaillée appelée M_SL_6 est créée à même une partie de l'aire d'affectation détaillée M_M_2 existante, laquelle est réduite d'autant. Dans cette nouvelle aire M_SL_6, les usages du groupes *H1 logement* pour un minimum de deux et un maximum de 17 logements par bâtiment isolé sont autorisés. L'exercice des usages des groupes *C1 services administratifs*, *C2 vente au détail et services* et *C20 restaurant* est également permis. Des normes relatives à l'implantation des bâtiments et au stationnement y sont également prescrites. La hauteur d'un bâtiment est établie à un maximum de 13 mètres, le nombre d'étages étant d'un minimum de deux et d'un maximum de trois. Malgré ces normes relatives à la hauteur et au nombre d'étages, 20 % de la projection au sol d'un bâtiment principal pourra toutefois atteindre quinze mètres et quatre étages.

CV-2021-0384 **Adoption du projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet institutionnel relatif à deux établissements scolaires sur le lot numéro 5 626 591 et une partie du lot numéro 3 859 789 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 2948, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-028 (Ra-2267)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet institutionnel relatif à deux établissements scolaires sur le lot numéro 5 626 591 et une partie du lot numéro 3 859 789 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 2948;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0385 **Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet institutionnel relatif à deux établissements scolaires sur le lot numéro 5 626 591 et une partie du lot 3 859 789 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2948 - PA2021-028 (Ra-2267)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à un équipement institutionnel.

Plus spécifiquement, il permet la réalisation d'un projet relatif à un complexe scolaire comprenant un établissement de niveau secondaire et un établissement de niveau primaire, soit deux écoles devant être érigées sur un même site constitué du lot numéro 5 626 591 et d'une partie du lot numéro 3 859 789 du cadastre du Québec. Ces lots sont localisés dans les zones 42002Ra, 42120Ra et 42151Ra, lesquelles sont situées approximativement à l'est de l'autoroute Laurentienne, au sud de la rue de la Faune, à l'ouest de l'avenue du Zoo et au nord de la rue du Bélier. Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet, lesquelles ont pour effet de modifier en conséquence le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme* pour le territoire visé. Les règles d'urbanisme ainsi modifiées concernent les usages autorisés, la hauteur maximale du bâtiment principal, la marge avant relative à l'aire de stationnement, les accès à une rue, l'exigence relative à un écran visuel et enfin, les normes relatives aux enseignes au sol. De plus, l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale n'est pas requise pour ce projet d'ensemble. Les autres normes du *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, compatibles avec le présent règlement, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer au projet. Par ailleurs, le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* est modifié afin de soustraire la délivrance des permis de construction à certaines conditions générales considérant la présence de plusieurs bâtiments principaux sur un même lot ainsi que l'absence des services d'aqueduc et d'égouts sur la rue en bordure de laquelle la construction d'un bâtiment principal est projetée.

CV-2021-0386 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2961, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-055 (Ra-2267)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2961*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0387 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2961 - PA2021-055 (Ra-2267)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère.

D'abord, dans l'aire d'affectation détaillée R_GA_66 correspondant à la partie du territoire localisée à l'arrière du lot numéro 1 213 534 du cadastre du Québec, situé au 955, Grande Allée Ouest, les usages du groupe *H1 logement* exercés dans un bâtiment jumelé ou en rangée ne sont plus autorisés, le nombre maximal de logements dans un bâtiment isolé est supprimé et la marge avant est augmentée à six mètres.

Ensuite, une nouvelle aire d'affectation détaillée est créée à même une partie de l'aire d'affectation détaillée CD/Su_GA_65 existante pour la partie du territoire localisée à l'avant du lot numéro 1 213 534 du cadastre du Québec, situé au 955 Grande Allée Ouest. Dans cette nouvelle aire d'affectation détaillée appelée CD/Su_GA_80, les dispositions normatives applicables sont les mêmes que celles applicables à l'aire d'affectation détaillée CD/Su_GA_65, sous réserve des modifications suivantes : les usages du groupe *H1 logement* sont ajoutés, la marge avant est diminuée à six mètres et une marge à l'axe de 40 mètres à partir de la Grande Allée Ouest est ajoutée. En outre, la hauteur maximale prescrite demeure à dix mètres mais la surhauteur permise sur 75 % de la projection au sol d'une construction principale passe de 20 à 22 mètres.

Enfin, une nouvelle aire d'affectation détaillée est créée à même une partie de l'aire d'affectation détaillée CD/Su_SF_23 existante pour la partie du territoire formée des lots numéros 1 303 259, 1 304 119 et 5 622 610 du cadastre du Québec respectivement situés aux 1000, chemin Sainte-Foy, 815, avenue Cardinal-Bégin et 1005, chemin Sainte-Foy. Dans cette nouvelle aire d'affectation détaillée appelée CD/Su_SF_81, les dispositions normatives applicables sont les mêmes que celles applicables à l'aire d'affectation détaillée CD/Su_SF_23, sous réserve des modifications suivantes : l'implantation d'une aire de stationnement souterraine est autorisée en marge avant jusqu'à la ligne avant de lot et la hauteur maximale permise est augmentée à 19 mètres.

CV-2021-0388 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.V.Q. 2963, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-047 (Ra-2267)**

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch*, R.V.Q. 2963;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0389 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.V.Q. 2963 - PA2021-047 (Ra-2267)*

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch afin de créer une nouvelle aire d'affectation détaillée pour la partie du territoire formée des lots numéros 1 477 774 et 1 477 775 du cadastre du Québec, située dans le quadrant sud-est de l'intersection du boulevard Langelier et de la rue Christophe-Colomb Est. Cette nouvelle aire d'affectation appelée R_FS_6 est créée à même une partie de l'aire d'affectation détaillée R_FS_3 existante.

Dans cette nouvelle aire d'affectation détaillée R_FS_6, les dispositions normatives applicables sont les mêmes que celles applicables à l'aire d'affectation détaillée R_FS_3, auxquelles sont ajoutées les usages des groupe *C1 services administratifs* et *C20 restaurant*, lesquels ne pourront toutefois être exercés qu'au rez-de-chaussée d'un bâtiment. Une superficie de plancher maximale de 200 mètres carrés pour l'aire de consommation d'un usage du groupe *C20 restaurant* est par ailleurs fixée.

CV-2021-0390 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2964, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-053 (Ra-2267)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy*, R.V.Q. 2964;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2021-0391 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2964 - PA2021-053 (Ra-2267)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy* afin de moduler certaines dispositions normatives pour tenir compte de l'évolution et de l'intégration de certains projets. Il modifie par ailleurs les marges à l'axe sur le boulevard Laurier afin de les adapter aux paramètres maintenant connus du réaménagement du boulevard et du réseau structurant de transport en commun.

Plus spécifiquement, une nouvelle aire d'affectation détaillée, appelée R_SD23, est créée à même la partie nord-ouest de l'aire d'affectation détaillée R_SD15 existante, laquelle est approximativement située à l'est de la rue Jean-Hamelin, au sud de la rue de Brome et de son prolongement vers l'est, à l'ouest de la rue Samuel-King et de son prolongement vers le sud et au nord de la rue des Forges. Les dispositions normatives pour cette nouvelle aire d'affectation détaillée demeurent les mêmes que celles applicables à l'égard de l'aire d'affectation détaillée R_SD15, sauf en ce qui concerne le nombre maximal de logements par bâtiment, lequel est fixé à 50 logements.

Dans l'aire d'affectation détaillée M_L5, laquelle est approximativement située à l'est de la route de l'Église, au sud de la rue Jules-Dallaire, à l'ouest de la rue Landry et de son prolongement vers le sud et au nord du boulevard Laurier, les usages des groupes *C20 restaurant* et *C21 débit d'alcool* sont autorisés au dernier étage d'un immeuble.

Dans l'aire d'affectation détaillée PEV_ER3, laquelle est approximativement située dans le périmètre formé par l'autoroute Henri-IV à l'ouest, par le chemin des Quatre-Bourgeois au nord, par l'avenue Roland-Beaudin à l'est et par le site de l'école secondaire de Rochebelle au sud, les usages du groupe *C30 stationnement et poste de taxi* sont désormais autorisés.

Une nouvelle aire d'affectation détaillée, appelée M_L13, est créée à même la partie nord-est de l'aire d'affectation détaillée M_L6 existante, laquelle est approximativement située à l'est de la rue Landry et de son prolongement vers le sud, au sud de la rue Jules-Dallaire, au sud-ouest de l'immeuble de Laurier Québec et au nord du boulevard Laurier. Ce découpage permet que le plan des affectations détaillées du PPU coïncide avec celui du plan de zonage tel que divisé par quartier et permet de prescrire des dispositions normatives plus spécifiques pour chacun des secteurs situés de part et d'autre de l'avenue de Germain-des-Prés. Les dispositions normatives pour cette nouvelle aire d'affectation détaillée M_L13 demeurent les mêmes que celles applicables à l'égard de l'aire d'affectation détaillée M_L6, à l'exception des marges de recul à l'axe sur le boulevard Laurier.

Enfin, dans les aires d'affectation détaillées M_L2, M_L5, CD/SU_L3, CD/SU_L4, CD/SU_L5 et M_L8, à savoir un ensemble d'aires d'affectation situées en bordure du boulevard Laurier entre l'autoroute Robert-Bourassa et les bretelles de l'autoroute Henri-IV, les marges à l'axe pour les constructions souterraines sont adaptées de manière à ce qu'elles correspondent à la limite projetée du boulevard. De plus, dans les aires d'affectation détaillées CD/SU_L4, M_L7, M_L8, les marges à l'axe applicables aux constructions souterraines situées à une profondeur de 2,5 mètres et plus sous la surface du sol sont retirées.

CV-2021-0392 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux stations de vélos en libre-service, R.V.Q. 2975, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-062 (Ra-2267)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux stations de vélos en libre-service, R.V.Q. 2975*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0393 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux stations de vélos en libre-service, R.V.Q. 2975 - PA2021-062 (Ra-2267)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'autoriser les stations de vélos en libre-service sur tout le territoire de la ville.

AM-2021-0394 **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement de voies cyclables et piétonnières relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2976, et dépôt du projet de règlement - PA2021-039 (Ra-2267)**

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement de voies cyclables et piétonnières relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel, l'acquisition de biens, d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement des contributions financières et des subventions nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce présent règlement prévoit une dépense de 5 855 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des contributions financières et des subventions ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0395 **Appropriation de 585 500 \$ au fonds général de la Ville - PA2021-039 (Ra-2267)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 585 500 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme (équivalente ou inférieure) à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2976. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0396 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation Centre majeur d'activités dans le secteur D'Estimauville et à l'agrandissement du territoire d'application du Programme particulier d'urbanisme du secteur D'Estimauville, R.V.Q. 2981, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-060 (Ra-2268)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation Centre majeur d'activités dans le secteur D'Estimauville et à l'agrandissement du territoire d'application du Programme particulier d'urbanisme du secteur D'Estimauville, R.V.Q. 2981*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2021-0397 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation Centre majeur d'activités dans le secteur D'Estimauville et à l'agrandissement du territoire d'application du Programme particulier d'urbanisme du secteur D'Estimauville, R.V.Q. 2981 - PA2021-060 (Ra-2268)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* afin d'agrandir une

aire de grande affectation Centre majeur d'activités et d'agrandir le territoire d'application du Programme particulier d'urbanisme du secteur D'Estimauville, sur la partie du territoire située à l'est de l'avenue D'Estimauville, au sud de l'emprise ferroviaire, à l'ouest de l'avenue Lortie et de son prolongement vers le sud, ainsi qu'au nord de l'autoroute Dufferin–Montmorency. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre du projet visant la création d'un espace technologique pour la mise en valeur du littoral du fleuve Saint-Laurent et le développement des terrains correspondant au site de l'ancien dépôt à neige, afin d'y accueillir des entreprises liées à la haute technologie et à l'industrie du savoir. Elles font notamment suite aux modifications apportées au *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé* par le règlement R.A.V.Q. 1352, lequel prévoit la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans ce secteur.

Plus précisément, l'aire de grande affectation Centre majeur d'activités est agrandie à même une partie de l'aire de grande affectation Récréation, parc et espace vert existante, afin d'y inclure les lots numéros 1 218 232, 1 218 458, 1 218 503 et 2 338 710 du cadastre du Québec. Des densités d'occupation du sol relativement à l'habitation, au commerce de vente au détail et à l'administration et au service compatibles avec cette nouvelle affectation du sol y sont prescrites.

En outre, des modifications sont apportées aux dispositions normatives applicables pour les aires d'affectation détaillées C-DE1 et R-EQ1 existantes au Programme particulier d'urbanisme du secteur D'Estimauville et de nouvelles aires d'affectations détaillées C-DE2, C-DE3 et PEV-DE1 y sont créées.

Adoption des règlements

CV-2021-0398 *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à la reconnaissance d'un organisme à but non lucratif, R.V.Q. 2949 - LS2021-036 (Ra-2264)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à la reconnaissance d'un organisme à but non lucratif*, R.V.Q. 2949.

Madame la conseillère Émilie Villeneuve demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 5

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0399 *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2021 et les suivantes, du Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2968 - **DE2021-353** (Ra-2263)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2021 et les suivantes, du Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2968.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0400 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la nouvelle taxe spéciale pour une distributrice automatique ou un appareil de jeux, R.V.Q. 2972 - **FN2021-014** (Ra-2261)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la nouvelle taxe spéciale pour une distributrice automatique ou un appareil de jeux, R.V.Q. 2972.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0401 *Règlement modifiant le Règlement sur les distributrices automatiques et les appareils de jeux relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 2973 - **FN2021-015** (Ra-2261)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les distributrices automatiques et les appareils de jeux relativement à de nouvelles dispositions*, R.V.Q. 2973.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 23.

Sylvain Légaré
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Yvon Bussières
Vice-président

SO/ir